

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 9 octobre 2014

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 18 septembre 2014
- 2 - Répartition de la dotation 2015 de l'Etablissement aux Composantes de recherche
- 3 - Qualification des vacataires d'enseignement

1 – Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 18/09/2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Répartition de la dotation 2015 de l'Etablissement aux Composantes de recherche

M. ROUZE présente ce point en rappelant le contexte national lié au projet de redressement des comptes publics et à la réduction des financements publics dans le domaine de la Recherche.

L'Etat fixe la dotation budgétaire des universités, qui englobe depuis la LRU à la fois les moyens de fonctionnement et d'investissement, mais aussi les montants affectés à la masse salariale. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bénéficie des crédits de la Mission Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs).

Le budget de la MIREs en 2015 augmente de 45 millions d'euros, néanmoins l'essentiel de cette augmentation est consacré à la vie étudiante pour 42 millions d'euros (notamment aux bourses des étudiants). La somme dédiée au fonctionnement des universités est en baisse (de 5 millions d'euros).

Quant aux dépenses relatives à la masse salariale au niveau national, elles augmentent de 200 millions d'euros : augmentation mécanique liée au vieillissement de la population, représentant 60 millions d'euros, hausse sur les pensions (les titularisations imposées par la loi Sauvadet augmentent les pensions pour les fonctionnaires), pénalités s'appliquant aux universités n'ayant pas respecté l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés à hauteur de 15 millions, revalorisation des catégories B et C pour 25 millions d'euros.

Les universités doivent en conséquence trouver des fonds permettant le maintien de leurs dépenses salariales.

Le contexte du budget 2015 :

- Le CPER 2007-2013 avait permis de soutenir considérablement les universités (35,7 millions pour la Recherche et 95,5 millions pour l'enseignement), cependant ces aides ont vocation à diminuer pour le CPER 2015-2020 : 2,8 millions pour la Recherche et 47 millions pour l'enseignement.
- Réforme annoncée du système SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) créé en 2009 prenant en compte les besoins spécifiques des établissements ainsi que leurs résultats.

M. ROUZE présente un tableau récapitulatif des différents postes de dépense de l'UVHC prenant en compte les facteurs de contrainte pour le budget 2015 : augmentation de la masse salariale (+1,94%), diminution des dépenses de fonctionnement, absence d'investissements, réserve de précaution de 258 789 €.

En prenant en compte l'évolution des dotations et dans le contexte national connu, le montant total de la dotation générale de l'établissement attendue pour 2015 est estimée à 81 000 000 €.

L'article L712-6-1 du Code de l'Education donne compétence aux Commissions Recherche (CoR) et Commissions de la Formation et de la Vie Universitaire (COFVU) pour la répartition des enveloppes des moyens destinés à la Recherche et à la formation.

Les enveloppes ont été définies par le Conseil d'Administration qui détermine un cadre stratégique à cette répartition.

Les orientations budgétaires ont ainsi été votées au Conseil d'Administration du 10/04/2014 :

- mobiliser les ressources propres ;

- garantir les marges de manœuvre pour l'investissement, en prélevant sur les réserves ;
- limiter les dépenses de fonctionnement (contribution au redressement des comptes publics) ;
- maîtriser la masse salariale.

La détermination des enveloppes par le Conseil d'Administration prend en considération :

- les besoins nouveaux pour le secteur établissement ;
- les besoins supérieurs pour la paye de l'Etat : 1 034 000 € ;
- la diminution des recettes du secteur établissement : produits constatés d'avance et recettes exceptionnelles pour un montant de 1 300 000 €.

Le total des besoins supplémentaires s'élève ainsi à environ 2 334 000 €.

Les modalités de financement envisagées avant le Conseil d'Administration du 8/07/2014 sont les suivantes :

- réduction des dépenses de fonctionnement ;
- suppression de toutes les marges sur la paye Etat (prise de risque) ;
- recettes supplémentaires sur la TVA (à confirmer) ;
- remboursement de l'IRT RAILENIUM (sur les mises à disposition de personnel auprès de RAILENIUM sur 2015)

Pour ce dernier point, Monsieur ARTIBA précise que plusieurs enseignants-chercheurs vont être « mis à disposition » auprès de l'IRT RAILENIUM au titre de leur encadrement de workpackages (programmes de recherche). Ces mises à disposition pourront être mises en place à partir de la signature de la convention de partenariat entre l'UVHC et la Fondation RAILENIUM, puis des conventions individuelles relatives à la mise à disposition de personnel.

M. Dubar intervient pour rappeler qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs choisissent d'effectuer des heures complémentaires d'enseignement, plutôt que de consacrer ce temps à une activité de recherche.

A l'heure actuelle, l'établissement n'a pas trouvé de solution pour faire des économies sur les heures complémentaires.

L'enveloppe votée par le Conseil d'Administration en date du 8/07/2014 pour l'année 2015, concernant la Recherche, est de 800 000 € (évolution de 2010 à 2014 : +9%).

A l'issue d'un dialogue avec les composantes de recherche, en septembre dernier, sur leurs objectifs et leurs moyens, et dans le respect des orientations déterminées par le Conseil d'Administration, la proposition de répartition soumise à l'approbation de la Commission Recherche prend en compte la diversité des situations des composantes.

En considération des spécificités des composantes de recherche (intégration optimale des ressources propres mobilisables (ressources fléchées, contrats simples, financements de projets...) dès le budget initial, dépenses incompressibles (contrats), niveau d'activité, projets (y compris nécessitant des investissements)), le dialogue de gestion a permis de définir un niveau de dépenses autorisées pour chacune des composantes de recherche.

La proposition de répartition des moyens alloués aux composantes (comprenant une aide aux investissements par un prélèvement sur les réserves de l'université) est soumise à l'approbation de la Commission Recherche :

Centre financier	Secteur Recherche	Proposition de répartition de la dotation 2015	Montant total Proposition de contribution de l'établissement 2015 (comprenant la participation aux investissements 2015 par prélèvement sur les réserves*)
914	Activités commerciales	11 410 €	11 410 €
915	LAMIH	285 000€	325 000 €
	IEMN DOAE	125 000 €	140 000 €
	LAMAV	21 250 €	26 250 €
	CALHISTE	55 000 €	67 000 €
	IDP	67 740 €	75 740 €
	DEVISU	35 200 €	39 800 €
	LMCPA	20 400 €	30 400 €
	DRV	11 000 €	11 000 €
	Politique scientifique	168 000 €	168 000 €
TOTAL		800 000 €	894 600 €

*sous réserve du vote du Conseil d'Administration du 11/12/2014

M. LAMBRECHT constate que par souci d'équité, le budget de toutes les composantes de recherche a diminué de 15% (par rapport à l'année 2014).

Cette proposition de répartition est votée à l'unanimité des membres.

3 – Qualification des vacataires d'enseignement

Les membres de la CoR ont rendu un avis favorable à l'unanimité à la qualification en tant que chargés d'enseignement vacataires des candidats figurant sur le tableau récapitulatif ci-annexé.

Valenciennes, le 10 octobre 2014

Le Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales



Abdelhakim ARTIBA

Présidence de la CoR M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales

Présents :

Collège A :

Mme LAGAE-VANREETH, RIVENQ
MM. COUDOUX, DUBAR, GRONDEL, KOLSKI, LAMBRECHT

Collège B :

M. SODAÏGUI

Collège C :

Mme BARAT
MM. HUFTIER, PETIT, SENTOUH, SIGUIRT

Collège E :

Mme GIRARD
M. GARÇON

Collège des Usagers :

M. RASSAFI

Personnalités Extérieures :

M. DELBECQ

Ont donné pouvoir :

M. CARLIER à M. COUDOUX, M. DAMBRINE à M. DUBAR, M. DOGHECHE à Mme RIVENQ, M. JUNOT à Mme BARAT, Mme HOUVENAGHEL-GUILAIN à Mme GIRARD, M. ZINGRAFF à M. DELBECQ

Excusés :

Mme PAILLOUS
MM. CIRY, LELEU